



COMMUNIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

No. 80

PUBLIER IMMÉDIATEMENT
MARDI, LE 28 NOVEMBRE 1961

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Howard Green, annonce aujourd'hui que M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'Etat suppléant aux Affaires extérieures du Canada et conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, a été élu membre de la Commission du droit international par l'Assemblée générale des Nations Unies. Quarante-deux candidats étaient en lice pour les vingt-cinq sièges de la Commission et M. Cadieux a recueilli les suffrages de 89 pays sur un total de 103 à l'Assemblée générale. Sa candidature avait été proposée par le Canada, l'Australie et la Grande-Bretagne.

C'est la première fois qu'un Canadien siègera au sein de la Commission du droit international. Chaque état ne peut disposer que d'un représentant au sein de cette commission, cette règle ayant pour but d'assurer une représentation plus équilibrée aux formes principales de civilisation et aux principaux systèmes de droit.

La Commission du droit international a été instituée en 1947 par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a pour but d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification. Cette Commission qui est un des principaux organismes opérant dans ce domaine a poursuivi sa tâche en effectuant un relevé du droit international et en explicitant les normes de ce droit dans des projets de conventions internationales. Ainsi plusieurs règles de droit qui s'étaient développées au cours des siècles sur le droit de la mer ou les immunités diplomatiques ont été présentées sous une forme plus précise